

4C'Z CONSULTING

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 500,00 €

Siège social : 1 RUE D'INKERMANN

94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

511 306 623 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juin, à seize heures zéro minute, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|----------|
| - Monsieur Zafar Ullah CHAUDHRY, propriétaire de | 34 parts |
| - Monsieur Zakaullah CHAUDHRY, propriétaire de | 33 parts |
| - Monsieur Abrar Hussain CHAUDHRY, propriétaire de | 33 parts |

soit un total de	100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.	

Monsieur Zafar Ullah CHAUDHRY préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 2 990,97 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 2 990.97 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 19 805.57 €
- Une somme de 2 990.97 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

qui s'élèvera à 22 796.54 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :

- Zafar Ullah CHAUDHRY

Un Associé



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL 4C'Z CONSULTING		certifié conforme à l'original	
SIRET	5 1 1 3 0 6 6 2 3 0 0 1 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1 RUE D'INKERMANN			
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Formation continue d'adultes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		
				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Autres dispositifs	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
- 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : CABINET			
75000 PARIS			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2021	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le		31/12/2023		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social :					
SARL 4C'Z CONSULTING											
SIRET		5 1 1 3 0 6 6 2 3 0 0 0 1 4									
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
1 RUE D'INKERMANN											
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées		Formation continue d'adultes						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%				Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		0			
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %			
								PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire (ECF):											
- du comptable : CABINET											
75000 PARIS											
- du conseil :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
- N° d'agrément :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(e)		
							(f)		
							(g)		
							(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1			2	3	4	5	6	7	8
CHAUDHRY Zafar Ullah 1, RUE D'INKERMANN 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS Commerçant			34	2023					
CHAUDHRY Zakauallah 8, AVENUE BOILEAU 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE Commerçant			33	2023					
CHAUDHRY Abrar Hussain 21, RUE EUGENE SUE 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES Commerçant			33	2023					
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Cegid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 4C ' Z CONSULTING
Adresse 1 RUE D'INKERMANN 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

du 01/01/2023
au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2023.. 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Monsieur CHAUDHRY Zafar Ullah Gérant		À SAINT MAUR DES FOSSÉS , le 29/04/2024 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise												SARL 4C'Z CONSULTING												Néant		☐ *					
Adresse de l'entreprise												1 RUE D'INKERMANN 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS																			
Numéro SIRET*												51130662300014																			
Durée de l'exercice en nombre de mois*												12		Durée de l'exercice précédent*												12					
																								Exercice N clos le 31/12/2023							
ACTIF																															
												Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010						012																				
			Autres*		014		957				016		957																		
	Immobilisations corporelles*		028		4 722				030		4 722																				
	Immobilisations financières* (1)		040						042																						
	Total I (5)		044		5 679				048		5 679																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050						052																					
		Marchandises *		060						062																					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064						066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		56 542				070		56 542																			
		Autres* (3)		072						074																					
	Valeurs mobilières de placement		080						082																						
	Disponibilités		084		2 001				086		2 001																				
	Charges constatées d'avance *		092						094																						
	Total II		096		58 544				098		58 544																				
	Total général (I + II)		110		64 224				112		5 679				58 544																
PASSIF																								Exercice N NET 1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120						7 500																						
	Écarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126						750																						
	Réserves réglementées*		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131						)		132																				
	Report à nouveau		134						19 805																						
	Résultat de l'exercice		136						2 990																						
	Provisions réglementées		140																												
	Total I		142						31 046																						
Provisions pour risques et charges												Total II		154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166																												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169		20 032				)		172		27 498																		
Produits constatés d'avance												174																			
Total III												176		27 498																	
Total général (I + II + III)												180		58 544																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						(4)	Dont dettes à plus d'un an				195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197						(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*				182																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199							Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*				184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210			
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires		215		214			
					217		218	19 824		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	19 824		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	16 280		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	184	244	184		
	Rémunérations du personnel*						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	368		
	Dotations aux amortissements*						254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		}	262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	16 833		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	2 990		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280			
	Produits exceptionnels (IV)						290			
	Charges financières (V)						294			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		}	300		
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	2 990		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	2 990	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			)	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU–TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	2 990	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356					
	Déficits antérieurs reportables : *..... 16 138dont imputés sur le résultat :						360	2 990		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		372		

94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)												Désignation de l'entreprise : SARL 4C ' Z CONSULTING												Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ																				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402				404				406									
		Autres		410		957		412				414				416		957							
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422				424				426									
		Constructions		430				432				434				436									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442				444				446									
		Installations générales agencements divers		450				452				454				456									
		Matériel de transport		460				462				464				466									
		Autres immobilisations corporelles		470		4 722		472				474				476		4 722							
Immobilisations financières		480						482				484				486									
TOTAL				490		5 679		492				494				496		5 679							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																									
Immobilisations incorporelles		500		957		502				504				506		957									
Immobilisations corporelles		Terrains		510				512				514				516									
		Constructions		520				522				524				526									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530				532				534				536									
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542				544				546									
		Matériel de transport		550				552				554				556									
		Autres immobilisations corporelles		560		4 722		562				564				566		4 722							
TOTAL				570		5 679		572				574				576		5 679							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5															
		6		7		8		9		10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																				
	①	②	③	④	Court terme *	⑤	Long terme																		
							19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧														
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589																	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595															
TOTAL					596	585	597	599																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4C 'Z CONSULTING

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II	DÉFICITS REPORTABLES			III	DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	16 138	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983	2 990				
Déficits reportables		984	13 147				
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870	13 147				

IV	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325			
dont cotisations facultatives Madelin					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*				380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL 4C'Z CONSULTING															Néant		☒		*																									
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023															Durée en nombre de mois		12																											
DECLARATION DES EFFECTIFS																																												
Effectifs moyens du personnel															376																													
Dont apprentis															657																													
Dont handicapés															651																													
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861																													
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																												
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108																													
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118																													
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119																													
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105																													
TOTAL 1															106																													
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																										
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115																													
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																													
Subventions d'exploitation reçues															113																													
Variation positive des stocks															111																													
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116																													
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																													
TOTAL 2															144																													
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																										
Achats															121																													
Variation négative des stocks															145																													
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125																													
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146																													
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133																													
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148																													
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																													
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																													
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150																													
TOTAL 3															152																													
IV		Valeur ajoutée produite																																										
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137																											
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																																										
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117																													
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020																													
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022																													
Effectifs au sens de la CVAE															023																													
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026																													
Période de référence															024				/				/				160				/				/									
Date de cessation															186				/				/																					
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																																												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD																																												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

12

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

51130662300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 4C'Z CONSULTING

ADRESSE (voie)

1 RUE D'INKERMANN

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSÉS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHAUDHRY

Prénom(s)

Zafar Ullah

Nom marital

% de détention

34.00

Nb de parts ou actions

34

Naissance :

Date

10121970

N° Département

99

Commune

GUJRAT

Pays

PAKISTAN

Adresse :

N°

1

Voie

RUE D'INKERMANN

Code Postal

94100

Commune

SAINT MAUR DES FOSSÉS

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHAUDHRY

Prénom(s)

Abrar Hussain

Nom marital

% de détention

33.00

Nb de parts ou actions

33

Naissance :

Date

01011982

N° Département

99

Commune

GUJRAT

Pays

PAKISTAN

Adresse :

N°

21

Voie

RUE EUGENE SUE

Code Postal

94190

Commune

VILLENEUVE SAINT GEORGES

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2

2

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

51130662300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 4C'Z CONSULTING

ADRESSE (voie)

1 RUE D'INKERMANN

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSÉS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHAUDHRY

Prénom(s)

Zakaullah

Nom marital

% de détention

33.00

Nb de parts ou actions

33

Naissance :

Date

01011973

N° Département

99

Commune

GUJRAT

Pays

PAKISTAN

Adresse :

N°

8

Voie

AVENUE BOILEAU

Code Postal

94500

Commune

CHAMPIGNY SUR MARNE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant

X

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

51130662300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 4C'Z CONSULTING

ADRESSE (voie)

1 RUE D'INKERMANN

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSÉS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL 4C'Z CONSULTING
511306623 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	